

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Fête de la Chanaz réussie

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X		
Claude GUY	X	Laurent TISSOT	Excusé – pouvoir à JM DAVI
Claude BRENDEL	X	Sabine RUY	X
Jean-Marie DAVI	X	Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS	X
Sophie CHAPUIS	X		
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Pascal GROSBON	X
Bernard JANODY	X	Bruno BOUILLOUX	X
Jean-Louis GENTET	X	Magali PERNELET	X

Pascal GROSBON a été désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence a été respectée en hommage à Marie-Christine CHANEL, décédée le 1^{er} juillet dernier.

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention avec l'ONF : programme de coupe en forêt communale

1 - Approbation comptes rendus du conseil municipal du 14 juin 2018

La dernière phrase du paragraphe sur le CME devra être rayée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2018 après la modification.

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- Petit déjeuner de travail du 22 juin

- Gouvernance : passage des dossiers en commission avant le bureau.
- Assainissement : notre commune n'est pas concernée
- Recrutement acté
- Voirie : mutualisation mais pas de prise en charge complète par CA3B
- Equipement sportif : un recensement a eu lieu de tout ce qui a été programmé, PPR bloqué jusqu'en 2020
- Défense incendie : en septembre prêt du débitmètre pour le contrôle incendie.
- RGPD : une réflexion est en cours
- Prochain conseil le lundi 9 juillet
-

- Compétence fourrière animale :

La procédure de marché est en cours pour répondre à cette compétence.

En attendant la conclusion de ce marché, CA3B a contracté pour 3 mois (du 01/07 au 30/09/2018) une convention de prestation de service auprès de la société SCAPA. Cette prestation sera prise en charge par CA3B donc gratuite pour les communes.

3 - Commissions communales

. Commission communication : réunion du 28 juin 2018 à 20h.

- Les sujets des articles à écrire pour le magazine ont été définis, ainsi que les photos pour les couvertures.
- 441 abonnés sur Facebook, 102 visites par jour sur le site.
- La réception des nouveaux habitants est en cours de réflexion, organisation à faire évoluer.
- L'Echo de la Chanaz sortira début septembre
- Une solution est demandée pour le stockage des vidéos et photos de la commune depuis plusieurs années
- Prochaine réunion le 27 septembre à 20h00

. Commission scolaire

- Les enseignants avaient invité les élus à un pot de fin d'année, ils en ont profité pour les remercier des cadeaux qui leur ont été remis lors de la fête de l'école. Des réaménagements seront à prévoir dans la classe de Mme RETIF dont l'effectif va augmenter. La classe de CM2 retourne au premier étage et la salle informatique retrouve sa fonction première.

. Conseil Municipal d'Enfants :

- Sortie Sénat : La présentation des calculs qui a été faite lors du dernier conseil était plus ou moins erronée, et pouvait être mal interprétée : intervention de Pascal GROSBON pour remarquer que la somme demandée aux parents était différente de celle annoncée au dernier conseil. Solution : les 7 accompagnateurs adultes s'acquitteront de la somme de 60€, la mairie prendra en charge le voyage des enfants et le reste à charge.

Des questions sur des remarques personnelles sont posées à propos de la réunion avec les parents : une lettre pour rétablir la vérité sera transmise aux parents.

Le devenir du CME est en question : Le conseil municipal souhaite le voir continuer. Faut-il une personne non-élue pour animer les séances (13 séances par an) et l'intervention d'un élu ponctuellement selon les sujets abordés ? Un service civique partagé avec l'école serait-elle la solution ? Proposition de faire un CME tous les deux ans ?

. Commission voirie

- Les tables de pique-nique sont installées sur le site de la Chanaz ; il reste les modules du parcours santé à mettre en place ; une poubelle devrait être ajoutée vers le parking. Le site a déjà du succès, l'amicale des pompiers envisage de faire sa journée détente là-bas. Une clé de la quille sera donnée à un agriculteur pour le pompage de l'eau et une autre aux propriétaires du terrain jouxtant le site au nord. Une proposition de panneau est à l'étude pour tenter de dissuader tout vandalisme.
- Les écluses route de la Vavrette mesureront 3m50 de large, 10 cm de hauteur, donc franchissables par les engins agricoles, en évitant des angles vifs. L'agence d'ingénierie fera parvenir un mémoire au conseil départemental afin de pouvoir signer une convention avec le département.
- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec le département de l'Ain.**
- La commission voirie se réunira le 1^{er} septembre à 10h pour étudier le stationnement dans le village
- La réserve incendie : un achat groupé sera étudié avec Certines.
- Arrêt de car à l'entrée de En Bériat : Le projet a pris du retard au sein du Conseil départemental, il repart avec une autre personne.

. Commission animation

- Fête de la Chanaz du 30 juin : très bons échos de la population, bonne participation des associations locales pour aider le comité des fêtes, 6 équipes ont participé aux jeux, ambiance familiale appréciée pendant la guinguette.

. Jumelage

- Voyage de 16 ados (9 garçons et 7 filles) du 16 juillet au 22 juillet à HACKENHEIM. Coût du séjour : 5 800€, les parents participent à hauteur de 180€, l'office Franco-allemand pour la jeunesse à hauteur de 1 320€ et le reste est pris en charge par le Comité de jumelage.

4 - Finances :

- Décision modificative : Un ajustement de crédit d'investissement, sans incidence financière, doit être effectué. Il est corrélatif à une erreur de saisie des reports sur les opérations 330 et 331.

Il est donc proposé de modifier le budget communal comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
2315	OP330 - installations techniques	-700.00
2111	OP331 - Terrains nus	+700.00
TOTAL		0.00
RECETTES		
TOTAL		+0.00

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget communal**

5- Administration générale

- **Une convention avec l'ONF** va être signée pour une coupe de bois aux Rippes. Recette estimée 7 000€ (selon les cours).
- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme 2018 de coupe de bois et autorise le maire à signer la convention.**

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

- Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application, de nombreuses formalités auprès du CNIL disparaissent. En contrepartie la responsabilité des organismes est renforcée, ils doivent désormais assurer une protection optimale des données.

6 Etapes pour la mise en place :

- 1- Désigner un pilote
- 2- Cartographier les traitements de données personnelles
- 3- Prioriser les actions à mener
- 4- Gérer les risques
- 5- Organiser les processus internes
- 6- Documenter la conformité.

Il y a lieu de s'interroger sur la mise en place de cette procédure. La désignation d'un pilote, qui ne peut être ni le maire ni le secrétaire de mairie, est importante au regard des compétences demandées et de la charge de travail que cela peut représenter.

- Projets : Mobilisation des subventionnements

DETR 2018 : appel à projet 2018

Nous envisageons de faire un diagnostic énergétique de la salle des fêtes. Une subvention de 20 à 40 % pourrait être attribuée dans le cadre de la production d'énergie (installation panneaux solaires photovoltaïques, acquisition de chaudières bois...). La date de dépôt des dossiers est le 31 août 2018. Voir avec le CEP (Alec 01) auquel nous venons d'adhérer.

FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires (Alarme anti-intrusion), une subvention entre 20 et 80 % peut être accordée.

- Révision loyer Mme GERMAIN

Le loyer fixé par délibération du 6/07/2017 était de 361.55 €. L'indice de référence des loyers est de 126.82 pour le 4^{ème} trimestre 2017 (contre 125.50 au 4^{ème} trim.2017). Il est donc proposé d'appliquer la variation à compter du 1^{er} septembre 2018 soit + 1.05% selon le calcul suivant :
 $(361.55 \text{ €} \times 126.82) / 125.50 = 365.35 \text{ €}$.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant du loyer à 365.35 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2018.**

6- personnel

- Modification du tableau des emplois permanents

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours, il convient de modifier le tableau des emplois permanents pour les postes Surveillance interclasse-cantine et garderie afin d'être en adéquation avec le besoin en personnel.

L'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail applicable à un emploi à TNC selon les nécessités et dans l'intérêt du service. La modification du nombre d'heures n'est pas assimilée à une suppression d'emploi si elle n'excède pas 10 % du temps de travail initial et ne fait pas perdre à l'agent son affiliation à la CNRACL. Dans ce cas, l'assemblée délibère sans saisine préalable du CTP et le fonctionnaire ne peut refuser la modification de son temps de travail.

C'est le cas pour le poste 1 occupé par un agent titulaire qui passe de 23.80/35^{ème} à 21.60/35^{ème}.

Il en est de même pour l'emploi de l'agent d'entretien des écoles, agent titulaire, dont le temps de travail passera de 17.58/35^{ème} à 16.20/35^{ème}.

Le 2^{ème} poste périscolaire (temps de travail 20.46/35^{ème}) était occupé par un agent non titulaire qui prend un congé parental (au départ poste d'un agent aujourd'hui en disponibilité). Ce poste sera donc supprimé et recréé avec un temps de travail de 18/35^{ème}.

Le 3^{ème} poste (16.20/35^{ème}) est également tenu par un agent non titulaire, Il sera également supprimé pour être recréé avec un temps de travail de 14.60/35^{ème}.

Le 4^{ème} poste (13.70/35^{ème}) occupé par un agent non titulaire, sera supprimé. Les ATSEM prendront en charge des plages de garderie ce qui permet de ne pas modifier leur temps de travail.

Les suppressions d'emploi nécessitent l'avis du comité technique du centre de gestion.

Emploi non permanent surveillance interclasse et cantine : augmentation du temps de travail qui passe de 3.19/35^{ème} à 5.70/35^{ème}.

- **Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre.**

- Emploi saisonnier :

Suite conseil du 3 mai approuvant le recrutement d'un emploi d'été pour la période du 9 juillet au 3 août, il est nécessaire de prendre une délibération pour créer l'emploi saisonnier.

- **Le conseil municipal approuve la création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 9 juillet au 3 août 2018.**

- **Renouvellement demande de disponibilité** pour convenance personnelle de Mme Lydie MARTONE pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018.

- Adhésion au service Missions temporaires

Le Centre de Gestion de l'Ain propose un service de "Missions temporaires" pour aider les collectivités dans la recherche d'un agent, pour faire face à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres (article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984), à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1°), à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2°), à des besoins spécifiques (article 3 alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Le service concerne les filières ou métiers suivants :

- Administratif (agent d'accueil, d'état civil, gestion RH, urbanisme, comptabilité)
- Technique (agent polyvalent, espaces verts, bâtiment, voirie, agent de service des écoles)
- Animation (animateur périscolaire)
- Petite enfance (ATSEM, auxiliaire de puériculture)

Avantages pour la collectivité :

- Gain de temps pour la recherche de candidats (procédure de recrutement)
- Prise en charge totale de la gestion administrative du personnel non titulaire de droit public
- Réalisation de la paie
- Evaluation de fin de mission

Les tarifs :

La collectivité détermine en lien avec le service les éléments de rémunération dans sa demande initiale au vu de la demande du remplacement à effectuer.

La mise à disposition d'un agent auprès de la collectivité donne lieu au remboursement :

- ✓ Des coûts réels (rémunération brute de l'agent)
- ✓ Des frais de gestion appliqués sur la rémunération brute chargée de l'agent mis à disposition :
 - Collectivités de + de 50 agents : 8%
 - Collectivités de – de 50 agents : 6%
 - Prestation de portage salarial : 4.5 %.

La prestation est facturée mensuellement (ou trimestriellement). Une évaluation de fin de mission sera établie.

Pour bénéficier de ce service une délibération d'adhésion au service missions temporaires et portage salarial devra être prise et une convention sera signée entre la collectivité et le CDG01.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service missions temporaires et portage salarial.**

7- Urbanisme

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire : Néant

- Déclarations préalables

- Boulangerie GIRARD : fermeture d'un abri
- FREE-MOBILE - Les Chaussonnières (Tabouret) : Installation d'une antenne
- RAVET Frédéric - 540 chemin des Teppes : abri de jardin

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- DIA-FERREIRA – 35 place des Bouleaux (anciennement PERRAT dit JANTON Monique)
- IAZOUGUENE – 21 chemin des Landenettes

8 - Questions diverses

- 5 personnes de plus de 60 ans de la commune ont participé le mardi 19 juin à un audit de conduite. Journée appréciée par les participants (matinée en voiture avec le moniteur de l'auto-école et après-midi théorique. Repas de midi pris en commun).
- Devis pour la réfection de la classe de Mme MERCEY s'élevant à 5 444 euros.
- Les panneaux d'entrée du village font l'objet d'un litige entre le département et son fournisseur. Ils seront donc changés plus tard.
- Information future sur le compteur Linky et les réponses aux questions posées sur les réseaux sociaux seront transmises à notre interlocuteur ENEDIS
- Les Culturiosités 2019 se dérouleront du 17 au 26 mai prochain, la soirée d'ouverture se fera à Tossiat, une ballade culturelle aura lieu entre Journans et Tossiat et la soirée de clôture à Certines.
- Rando ambrosie le 20 juillet à 19h00. RDV à la salle des fêtes
- Changement de la TNT le 11 septembre prochain
- Une réunion participation citoyenne a eu lieu le 26 juin : Rappel : Composer le 17 pour joindre la gendarmerie

- La salle Marcel DERUDET a été retirée aux jeunes depuis le 2 juillet à cause des nuisances pendant les week-ends des 23 et 30 juin.
 - Fête de l'école du 23 juin : très bon spectacle bien apprécié.
 - La rencontre du groupe de lecture de la bibliothèque s'est faite dans une ambiance très conviviale
 - Création de OSR01 : club de foot regroupant l'ECTTJ et La Vallière.
 - Arabesque : gala de danse de fin d'année au théâtre avec 26 enfants de TOSSIAT. Demande de reconduction de la convention pour l'utilisation de la salle des fêtes les jeudis de 16h45 à 19h15.
 - Réunion le 12 septembre pour le devenir du jumelage avec la Roumanie
- **Date prochain conseil : 6 septembre 2018 à 20 heures**

La séance est levée à 23 heures